



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de  
l'Environnement au service du public »

# Le Courrier

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

N° 1301 du 5 Juin 2008

### Sommaire

	<u>PAGES</u>
■ AGENDA	2
■ INFOS BREVES	2
■ APPEL DE LA COMMISSION EXECUTIVE FEDERALE	3-4
■ ACTION DU 10 JUIN DANS LA FONCTION PUBLIQUE	
- NOTE DE L'UGFF	5-6
- COMMUNIQUE CGT – FSU – SOLIDAIRES	7-8
■ ACTION DU 17 JUIN INTERPROFESSIONNELLE SUR LES RETRAITES ET LE TEMPS DE TRAVAIL	
- COMMUNIQUE C.G.T.	9
- TRACT CGT : POUR LA RETRAITE, SOLIDAIRE ET CONTRE LA DEREGLEMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL	10-11
■ O.F.I.C.T. : JE VOTE CGT LE 26 JUIN POUR ETRE ENSEMBLE PLUS FORTS	12-13
■ DECLARATION DE LA CGT – FONCTION PUBLIQUE SUITE A LA SIGNATURE DU RELEVÉ DE DECISIONS SUR LE DIALOGUE SOCIAL	14-15
■ COMPTE-RENDU DES C.T.P.C. ET C.T.P.M. SUR LA REORGANISATION DE L'ADMINISTRATION CENTRALE	16-22
■ DECLARATION DE J.M. RECH AU C.T.P.M. DU 2 JUIN 2008	23-24
■ SITUATION DES PRESIDENTS DE C.L.A.S. C.G.T.	25
■ M.G.E.T.	26



## AGENDA

**6 Juin 2008 :**

**Secrétariat OFICT**

**10 Juin 2008 :**

**Action Fonction Publique**

**11 Juin 2008 :**

**DGPA/Syndicats :  
Logement des Phares et Balises**

**17 Juin 2008 :**

**Action : Retraites et les 35 H**

**18 Juin 2008 :**

**Secrétariat Fédéral**

**19 Juin 2008 :**

**Colloque ONG/Syndicats :  
Les transports au Conseil  
économique et social**

**20 Juin 2008 :**

**C.C.H.S.**

**23 Juin 2008 :**

**DGPA/Syndicats sur les I.S.S.**

**24 Juin 2008 :**

**C.E. de l'U.G.F.F.**

**Jeudi 26 juin 2008 :**

**Election C.T.P.M. MEEDDAT**

**1<sup>er</sup> Juillet 2008 :**

**Secrétariat Fédéral**



## INFOS BREVES



**Déclaration C.G.T.**

**Empêcher ce mauvais coup !**

[www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

Le projet de loi remis par le Ministère du Travail aux organisations syndicales dans la nuit du 28 mai relève d'une démarche malhonnête du gouvernement. Le texte amalgame la nécessaire transposition dans la loi de la réforme de la représentativité et des règles de validation des accords à une remise en cause importante de la législation sur le temps de travail : 69 articles du code du travail se trouveraient supprimés ou modifiés !



**Déclaration C.G.T.**

**Les choix contestables du gouvernement**

[www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

Pour la troisième année consécutive, une conférence nationale sur les financements publics s'est tenue autour du Premier Ministre et de trois ministres, Madame Lagarde, Monsieur Woerth et Madame Bachelot. Les principales orientations des finances publiques pour les trois années à venir ont été présentées. Les orientations sont claires : assurer l'équilibre budgétaire à l'horizon 2012 grâce notamment à une stagnation des dépenses en volume, poursuivre la réforme de l'action publique et une programmation pluriannuelle.



**Pénibilité – Retraites**

**Un rapport pour rien**

[www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale vient de publier le rapport de la mission d'information sur la pénibilité du travail. La première lecture du texte est malheureusement sans ambiguïté. La déception des salariés sera à la mesure des attentes sociales sur un dossier aussi emblématique.



**Déclaration C.G.T.**

**L'intéressement n'est pas la réponse  
aux exigences des salariés**

[www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

**Le Président de la République annonce de nouveaux  
cadeaux fiscaux aux entreprises pour développer  
l'intéressement**

Cette mesure injuste et inégale n'est pas de nature à répondre à l'exigence d'augmentation des salaires et de revalorisation du pouvoir d'achat qui est au centre des luttes actuelles.



**Déclaration C.G.T.**

**Les syndicats s'engagent  
pour l'insertion par le travail**

[www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

Dans une déclaration intersyndicale, la CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, CGT-FO marquent l'attachement qu'elles portent aux résultats du Grenelle de l'insertion. Avec des millions de personnes exclues du marché du travail, la politique d'insertion doit être renforcée et modifiée dans notre pays. Les réformes à engager au plan législatif et contractuel doivent faciliter l'accès de tous au travail, à l'emploi durable et de qualité.



**Déclaration C.G.T.**

**Pour augmenter le taux d'emploi et réduire  
la pauvreté, il faut plus qu'un revenu  
de solidarité active**

[www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

Le conseil d'orientation pour l'emploi a été saisi par le Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et le haut Commissaire aux Solidarités actives pour donner son avis sur les dimensions relatives à l'emploi de l'instauration d'un revenu de solidarité active (RSA).

Un groupe de travail a été créé à cet effet ; il s'est réuni plusieurs fois ; la CGT y a activement participé.



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### APPEL DE LA COMMISSION EXECUTIVE FEDERALE

La Commission exécutive fédérale réunie les 3 et 4 juin 2008 à Montreuil a décidé de répondre aux attaques du gouvernement par l'action, la mobilisation, les manifestations, la grève.

Le Gouvernement entend adapter le droit des fonctionnaires à celui des salariés du privé. Les 11 et 12 juin le projet de loi sur la mobilité est examiné en urgence par l'Assemblée Nationale. Celui-ci porte en lui de graves attaques sur les personnels et les services de la Fonction Publique. Il met en cause directement les garanties statutaires dont nous disposons.

Il place les fonctionnaires dans la précarité et ouvre la possibilité de licenciement. Il fait partie de la logique de la LOLF et de la RGPP. Ce projet pourrait se traduire par des mutations et déplacements forcés, des obligations de changement de travail, une remise en cause de la vie familiale. Il est de la même nature que ce qui est mis en place dans le privé entraînant pour les chômeurs en cas de refus « d'offre valable » d'emploi la radiation même avec des pertes de revenus et des déplacements.

Le gouvernement veut mettre en place une gestion de type privé dans la fonction publique. Un contrat serait mis en place face à chaque mission même si elle est ponctuelle. De telles mesures, si elles venaient à être votées, représenteraient un recul social sans précédent et seraient lourdes de conséquences pour les personnels et leur famille.

Ce projet de loi s'intègre pleinement dans une politique générale de recul du service public, de l'emploi et des garanties statutaires.

La CGT entend tout mettre en œuvre pour mettre en échec ce projet et l'ensemble des réformes qui s'inscrivent dans ce cadre.

**Elle appelle tous les personnels quelle que soit leur catégorie à se rassembler et à participer le 10 juin aux Assemblées Générales et en audience auprès des Préfets, des directeurs et des chefs de service. Des milliers d'agents doivent le 10 juin autour des Assemblées Générales et dans les manifestations faire connaître leur désaccord et leur volonté de mettre en échec ce projet.**

Ces attaques se rajoutent aux remises en cause des 35 h mais aussi d'une manière plus générale aux conditions de travail, de sécurité, de vie et de salaire. La remise en cause des 35h serait lourde de conséquences pour les personnels et représenterait à tout point de vue une régression.

A cela s'ajoute la poursuite de la réforme sur les retraites où le Gouvernement entend prolonger la durée de travail à 41 ans immédiatement. Ce prolongement n'étant pas encore acté, le MEDEF et des responsables du Gouvernement demandent à aller plus loin que les 41 ans et repousser l'âge légal de la retraite au-delà de 60 ans et réduire les niveaux de pension et réversion.

L'avenir de nos retraites par répartition et les 35h concernent l'ensemble des salariés du pays.

**Dans ce contexte, la CGT a décidé au niveau national de mettre en échec ces graves remises en cause ; elle appelle à une puissante journée de manifestation et de grève le 17 juin.**

**L'objectif de cette journée de manifestation et de grève est de rassembler 1 million de salariés du privé et du public, actifs et retraités, sans emplois....dans les manifestations.**

La CGT entend plus que jamais défendre dans la durée les personnels et après les journées du 15 et du 22 mai sur le service public et la retraite, il est capital de contraindre le gouvernement à remettre en cause ses projets et à répondre à nos revendications.

Ce rapport de force doit permettre également d'obtenir des réponses positives aux 15 revendications que nous avons portées dans le cadre de l'action du 6 mars auprès du ministre Borloo. Cela concerne notamment notre pouvoir d'achat laminé par la faiblesse de nos salaires et la vie chère, ce qui rend le quotidien de plus en plus difficile. Dans l'action, revendiquons l'augmentation de nos rémunérations.

Dans ce cadre-là, nous entendons gagner au travers de ces actions, l'augmentation de l'enveloppe catégorielle estimée par le ministère à 500 millions d'euros minimum, qui correspond à une des revendications de la CGT.

**Au-delà de ces initiatives, il est important que chacun donne un prolongement à son mécontentement et à ses revendications en votant massivement pour la CGT le 26 juin aux élections pour définir la représentativité syndicale au CTP Ministériel.**

La CGT face à ses attaques œuvre au rassemblement dans l'unité syndicale la plus large, c'est une force supplémentaire pour gagner sur nos revendications.

Montreuil, le 4 juin 2008.



## Note aux organisations

### **Objet : Suites de la mobilisation**

Chères camarades,  
Chers camarades,

Comme prévu, s'est tenue hier soir à la CGT une rencontre intersyndicale des organisations syndicales de la Fonction publique.

***Etaient présentes : CGT – FSU – FO – UNSA – SOLIDAIRES – CFDT.***

Rappelant les succès des mobilisations des 15 et 22 mai, la CGT a indiqué qu'elle était favorable à donner les suites les plus rapides possibles à ces journées d'action, par la grève et les manifestations, en particulier autour du projet de loi dit « *de mobilité* » qui passe à l'Assemblée Nationale à partir du 11 juin.

Elle a également clairement indiqué son souhait que les mouvements en cours soient soutenus.

A quelques nuances près, positions similaires de FSU et SOLIDAIRES.

FO a maintenu un discours très revendicatif tout en disant qu'elle n'appellerait à aucune action qui ne soit interpro. Ce qui revient à dire que, pour la Fonction publique, elle n'appelle à rien puisqu'il est quasi avéré que les prolongements unitaires du 22 mai sur les retraites seront exclusifs de toute autre revendication.

L'UNSA et la CFDT disent partager notre analyse sur les enjeux Fonction publique et le mécontentement des personnels mais, pour aussitôt ajouter que, pour elles, aucune action des salariés n'est envisageable en juin.

Devant ce paysage unitaire très compliqué, il a été arrêté les positions suivantes :

⇒ Une déclaration unitaire stigmatisant le SMA et les atteintes au droit de grève dans la Fonction publique sera proposée à toutes les organisations syndicales pour être rendue publique probablement vendredi 30 mai (possibilité de 5 à 8 signataires).

⇒ Un communiqué unitaire rappelant l'opposition unanime des organisations syndicales aux principales dispositions du projet de loi dit « *de mobilité* » et exigeant leur retrait sera proposé selon le même calendrier (même possibilité de 5 à 8 signataires).

⇒ Un appel à l'action par la grève et les manifestations, vraisemblablement le 10 juin (à l'intérieur d'une semaine de mobilisation) devrait être adopté d'ici à **jeudi midi**, avec un soutien explicite aux luttes en cours.

En revanche, cet appel ne devrait être signé que par l'UGFF, la FSU et SOLIDAIRES. Face à un périmètre unitaire sans résonance pour eux, les autres camarades des services publics, de la FAPT et de la Santé sont pour des actions diversifiées mais pas principalement par la grève. Une expression CGT FP est néanmoins en préparation.

Face à des enjeux très importants et en dépit d'un contexte unitaire difficile, l'UGFF compte prendre toutes ses responsabilités. Pour ce faire, nous avons un besoin impératif de connaître les constructions « *sur le terrain* », les perspectives, les périmètres unitaires, etc...

Il est évident que le 10 juin – quelles que soient les difficultés -, nous devons faire en sorte que la mobilisation soit la plus significative (et la plus diversifiée) possible.

Bien fraternellement.

**Jean-Marc**





**COMMUNIQUE**

## **L'heure est plus que jamais à la mobilisation**

**L**e mouvement massif de grève et de manifestations du 15 mai n'a reçu aucune réponse si ce n'est l'annonce d'une inacceptable remise en cause du droit de grève dans l'éducation et dans la Fonction publique.

Le projet de loi « *relatif à la mobilité et aux parcours professionnels* » est en cours d'examen et doit passer à l'Assemblée Nationale à partir du 11 juin. S'y retrouvent toutes les mesures dont les organisations syndicales ont unanimement demandé le retrait, dispositions lourdes de conséquences pour les personnels, leur statut et le service public. Il en est ainsi notamment de l'extension du recours aux non titulaires, de leur gestion par les agences d'intérim, de la création de la position dite « *de réorientation professionnelle* » véritable antichambre pour de nombreux licenciements, du temps incomplet avec multi-employeurs...

Le gouvernement va présenter de nouvelles mesures issues de la Révision Générale des Politiques publiques.

L'objectif essentiel de la RGPP est de faciliter les suppressions massives de postes dans la Fonction publique (35000 à 40000 emplois par an), en articulation avec les mesures annoncées dans le cadre de la Révision Générale des Politiques publiques. Cette RGPP se met en œuvre sans débat public, sans que soit posée la question des missions de service public et celle des besoins des usagers et des citoyens sur l'ensemble du territoire. Par exemple, la politique éducative du gouvernement porte atteinte à la capacité du service public d'assurer la réussite de tous les jeunes. Elle traduit le profond désengagement de l'Etat. Elle induit l'affaiblissement voire la suppression ou la privatisation de missions et de services ainsi que la détérioration des conditions de travail, la mise en cause du statut et l'accroissement de la précarité. La RGPP est bien un outil de casse sans précédent pour l'ensemble de la Fonction Publique.

A cela s'ajoutent les pertes de pouvoir d'achat des personnels et le nouvel écrasement des carrières qui va résulter de la conjugaison du relèvement du SMIC et de l'insuffisante revalorisation du point d'indice. Aucune négociation salariale n'est aujourd'hui engagée en dépit des promesses gouvernementales ; pas plus sur la revalorisation des métiers.

Et le gouvernement prétend imposer à tous sans débat de nouvelles dégradations en matière de retraites. Nos organisations appellent d'ores et déjà à participer aux initiatives unitaires pour une véritable réforme solidaire des retraites.

Pour une Fonction publique et des services publics de progrès social au service de la population, nous exigeons :

- Un véritable débat démocratique sur la réforme de l'Etat et de la Fonction publique en partant des besoins de tous ;
- Un emploi public, stable, statutaire et qualifié, permettant des services publics de qualité accessibles sur l'ensemble du territoire ;
- L'amélioration du statut du fonctionnaire qui garantit la neutralité, l'impartialité et l'indépendance des agents dans l'exercice de leurs missions ;
- Un développement de la mobilité choisie qui s'oppose à la mobilité subie et à l'abandon du recours à l'intérim.
- Le retrait du projet de loi dit « *relatif à la mobilité et aux parcours professionnels* » et de celui sur le service minimum d'accueil remettant en cause les conditions d'exercice du droit de grève.
- L'ouverture immédiate de négociations salariales visant à maintenir le pouvoir d'achat de la valeur du point d'indice.

Les organisations signataires soutiennent les luttes et les mouvements en cours dans différents secteurs (éducation, culture, recherche, impôts-trésor, douanes...), notamment les personnels qui ont décidé de poursuivre l'action par la grève reconductible et appellent l'ensemble des agents à amplifier la mobilisation.

Elles décident de faire de la semaine du 9 au 13 juin, une semaine d'actions et du 10 juin un nouveau temps fort de mobilisation par une journée puissance de grèves et de manifestations.

Paris, le 29 mai 2008



## Communiqué

**Le 17 juin**

### ***Actions, manifestations pour les retraites et le temps de travail***

A l'issue d'une réunion intersyndicale hier 29 mai, la CGT et la CFDT ont appelé jeudi à "une journée d'actions et de manifestations" le mardi 17 juin pour la défense des retraites et "contre la dérégulation du temps de travail". FO et la CFE-CGC doivent annoncer leur position lundi après consultation de leurs instances.

vendredi 30 mai 2008



Actions et manifestations le 17 juin

Montreuil, 3 juin 2008 - Ne pas jeter sur la voie publique

# Pour la retraite solidaire et contre la déréglementation du temps de travail

*Le 17 juin, nous appelons les salariés des entreprises privées et des établissements publics à participer à une journée nationale d'action unitaire avec manifestations et arrêts de travail pour soutenir deux grandes revendications vis-à-vis du gouvernement et du patronat :*

- *la défense du système des retraites ;*
- *l'opposition au projet de déréglementation de la législation sur le temps de travail qui remet en cause les 35 heures.*

## **Garantir l'avenir des retraites fondées sur la solidarité entre les générations.**

Les réformes Balladur de 1993 et Fillon de 2003 ont déjà considérablement dégradé les niveaux des pensions perçues par les salariés partis en retraite. Le gouvernement est resté sourd au lendemain des manifestations unitaires du 22 mai. Pas question d'ouvrir la moindre négociation sur le sujet : « les choix de 1993, 2003 et 2007 sont confirmés ». Cela conduirait à aggraver encore les situations des retraités dans les prochaines années puisque est programmée une baisse relative des pensions d'un tiers !

L'allongement à 41 ans du nombre d'années de travail pour obtenir une retraite à taux plein est inacceptable : avec une entrée plus tardive sur le marché du travail, des carrières précaires et des licenciements avant 60 ans, les réformes visent à empêcher les salariés de bénéficier des retraites à taux plein et à diminuer le pouvoir d'achat des retraités.

Pour répondre véritablement au « vieillissement » de la population, garantissant le pouvoir d'achat des retraités, il faut obtenir de nouveaux financements, mettant notamment à contribution les profits financiers qui ne cessent de croître.

## **S'opposer à la déréglementation du temps de travail**

Le gouvernement a annoncé l'intention d'ajouter une deuxième partie au projet de loi reprenant la position commune, négociée entre les syndicats et le patronat, reconnaissant que la représentativité des syndicats doit reposer sur le vote des salariés dans les entreprises. Cette deuxième partie n'a rien à voir avec ce besoin de démocratie sociale. Le projet vise à supprimer ou modifier près de 70 articles du code du travail concernant l'organisation du temps de travail dans les entreprises !

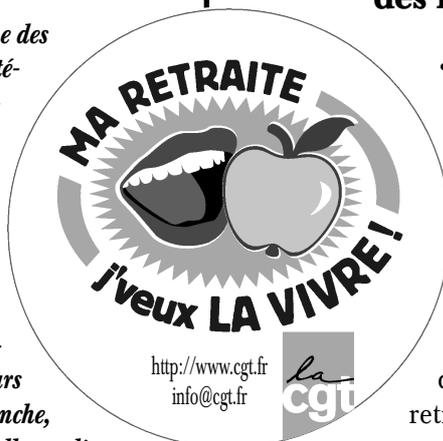
Il aurait pour conséquence d'allonger la durée effective de travail de millions de salariés, de réduire le paiement des heures supplémentaires et d'accroître encore la flexibilité des horaires!

Travailler toujours plus, plus longtemps pour ne rien gagner sinon une santé et une qualité de vie de plus en plus précarisées, ça suffit !

Après les mobilisations du 22 mai, participons encore plus nombreux à la journée de manifestations et d'arrêts de travail du 17 juin !

## Les grandes lignes du projet de déréglementation du temps de travail

- Tous les salariés pourraient se voir appliquer le régime des forfaits en heures, permettant à leur employeur d'intégrer des heures supplémentaires à leur temps de travail sans avoir à respecter les taux de majoration ni les repos compensateurs. L'accord d'entreprise encadrant ce dispositif n'aurait plus l'obligation de fixer des limites aux durées journalières et hebdomadaires ;
- les forfaits en jours des cadres et des salariés itinérants ne seraient plus soumis au maximum de 218 jours par an ; en l'absence d'accord d'entreprise ou de branche, ils pourraient être imposés par convention individuelle modifiant le contrat de travail ;
- toutes les dispositions protectrices concernant le temps de travail annualisé ou réparti sur des cycles de plusieurs semaines seraient supprimées (définition des périodes hautes et basses ; programme annuel...). Il suffirait à l'employeur de respecter un délai de prévenance – déterminé par simple négociation d'entreprise – pour changer les horaires des salariés ;
- les repos compensateurs pour les heures supplémentaires effectuées dans le cadre du contingent conventionnel sont supprimés.



## Les quatre priorités de la CGT pour l'avenir des retraites

- assurer une réelle possibilité de départ à la retraite à 60 ans, ce qui implique de s'opposer à l'allongement de la durée de cotisation ;
- obtenir la possibilité de départs anticipés à la retraite pour tous les travaux pénibles ;
- garantir un niveau de retraites au moins égal à 75 % du salaire et égal au Smic pour les petites pensions ;
- indexer les retraites sur l'évolution moyenne des salaires afin d'éviter une paupérisation des retraités.

**Une véritable politique de plein emploi et la réforme du mode de la cotisation des entreprises pourront permettre de financer durablement le système des retraites du secteur privé et du secteur public.**

### Bulletin de contact et de syndicalisation

**Je souhaite :**

- prendre contact  
 me syndiquer

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Age : ..... Profession : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....



Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr.



# **Le vote CGT, le 26 juin pour être ensemble plus forts**

## Espoirs et craintes mêlées

Les ingénieurs, les cadres et les techniciens du MEEDDAT aspirent à avoir les moyens de bien faire leur travail, de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques, d'exercer pleinement leurs compétences, d'être reconnus, d'être efficaces et utiles aux usagers.

La constitution du nouveau ministère a engendré des sentiments contradictoires :

- espoir de donner un nouvel élan à un ministère technique mis à mal, crainte de dilution des missions « environnement »
- espoir de nouveaux champs de missions à investir, crainte d'abandon de pans entiers d'activité comme l'ingénierie routière.
- espoir de nouvelles opportunités professionnelles, crainte d'être mis sur la touche, par défaut « d'employabilité »

## Le dogmatisme de la RGPP, un constat partagé !

Selon la RGPP, le MEEDDAT doit se recentrer sur le pilotage financier, le choix des investissements, l'expertise, la tutelle des « opérateurs », établissements publics ou agences.

Hors des missions régaliennes, le service public devrait se contenter de pallier les carences du marché. L'abandon de l'ingénierie routière doit conduire à développer l'offre privée. Le secteur privé se propose de prendre en main les autoroutes bretonnes, performantes, mais publiques et gratuites.

La dimension comptable de la gestion de l'argent public, sous la contrainte exercée par les intérêts privés et par la recherche forcenée d'économies budgétaires imprégnerait plus encore l'activité professionnelle des ingénieurs, cadres ou techniciens.

La RGPP se conjugue avec des suppressions massives d'effectifs, des redéploiements massifs d'ingénieurs et de cadres censés répondre aux nouvelles missions de développement durable, la création d'agences, pouvant être animées par des cadres issus du secteur privé.

Elle se conjugue aussi avec des dispositifs de mobilité fortement orientés vers la reconversion dans le secteur privé, le recrutement de contractuels et le recours à l'intérim, la généralisation de la rémunération à la performance.

La RGPP condense cette démarche en quelques centaines de décisions.

La prise en compte des besoins est pensée loin des usagers, loin des personnels. Les logiques financières sont au cœur du projet, les intérêts privés ou les lobbies ont tout loisir de se donner libre-cours. Les personnels de toutes catégories doivent se soumettre et s'exécuter. C'est inacceptable au regard de la démocratie, de la prise en compte des besoins, de la déontologie et des valeurs du service public.

## Participer aux décisions, faire reconnaître nos compétences

La forme de management mise en œuvre dans le Ministère tend à exclure les cadres des possibilités de critique ou de proposition alternative au niveau de l'élaboration des décisions et à limiter l'exercice de leurs compétences à la mise en œuvre. Le dialogue avec les usagers tend à devenir formel, quand ce n'est pas commercial.

Les techniciens voient leurs compétences techniques dévalorisées. Le développement des externalisations et de la sous-traitance met en cause leur responsabilité quant à la qualité du service rendu et la maîtrise technique du service public. L'évolution des métiers est mal prise en compte.

Il est urgent de proposer un management alternatif, professionnellement engagé et socialement responsable. La CGT des Cadres et Technicien-nés discute et met en débat des propositions dans ce sens : mobilité choisie, garanties autour de l'évaluation, critères d'efficacité du service public, droit d'expression professionnelle et de proposition alternative, renforcement des droits des instances représentatives, droits en terme de temps et charge de travail des cadres comme des techniciens, égalité professionnelle...

## Des élus au CTPM pour agir

Les compétences du CTPM, en terme de débat ou d'avis sur les missions, le budget et les effectifs, l'organisation et le fonctionnement des services, l'hygiène et la sécurité, le temps de travail, la formation, les réformes statutaires, les primes, l'égalité professionnelle et l'accès des femmes à l'encadrement supérieur, concernent directement les cadres et les techniciens dans leur activité professionnelle.

L'encadrement supérieur est présent au CTPM dans la parité administrative, mais dans les faits sans guère de droit d'intervention, ni de liberté de vote. L'encadrement est normalement représenté par la parité syndicale.

A l'inverse du Ministère qui tend à réduire les CTP à un rôle formel, la CGT souhaite qu'ils soient de véritables lieux de négociation.

Le vote CGT le 26 juin doit permettre de disposer de représentants du personnel utiles aux ingénieurs, cadres et techniciens du MEEDDAT et de ses Etablissements Publics, et de faire entendre leur voix.

**Le vote CGT contribuera au nécessaire rassemblement des personnels du ministère et de ses établissements publics pour construire des alternatives, et la vraie réussite du MEEDDAT.**

Pour nous contacter : OFICT-CGT : [ofict.equipement@cgt.fr](mailto:ofict.equipement@cgt.fr) - tel : 01.48.18.82.82



LE SERVICE PUBLIC territorial  
C'EST UN bien PUBLIC

Montreuil, le 26 mai 2008

## **DECLARATION DES ORGANISATIONS CGT DE LA FONCTION PUBLIQUE : Une signature pour la conquête d'une démocratie sociale renforcée**

**A**près avoir pris le temps de la consultation, les organisations CGT de la Fonction publique (UGFF, Fapt, fédérations de la Santé-Action sociale et des Services publics) ont décidé d'approuver par leur signature le « *relevé de conclusions relatif à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique* » proposé par le gouvernement.

Le contenu du relevé de conclusions sur le dialogue social, qui a fait l'objet d'une phase de concertation, puis de négociations, cela depuis octobre 2007, est marqué par des évolutions positives par rapport aux projets initialement exposés. Des régressions importantes, longtemps envisagées par le gouvernement, comme la globalisation et la monétisation des moyens syndicaux, sont purement et simplement abandonnées. La CGT attribue ces évolutions au contexte revendicatif de luttes que la Fonction publique connaît depuis plusieurs mois, et plus encore dans la période.

Si le document final ne correspond pas intégralement aux souhaits exprimés par la CGT, il marque des avancées notables pour le dialogue social, et donc pour la démocratie sociale, ce qui constitue un « plus » important pour tous les salariés, de statut public ou privé.

Les élections aux comités techniques seront généralisées et associeront l'ensemble des personnels titulaires et contractuels. Leurs résultats serviront de base au calcul de la représentativité des organisations syndicales, au plus tard en 2013. Ainsi, la voix de chacune et chacun sera prise en compte à tous les niveaux. De même, le cycle électoral sera amené à quatre ans dans les trois versants de la Fonction publique, ce qui permettra de déconnecter les élections professionnelles dans les collectivités locales des échéances électives politiques.

Le champ de la négociation prévu par le Statut général des fonctionnaires est singulièrement élargi, sans que soit remise en cause la position statutaire et réglementaire des fonctionnaires.

Le principe de la validation des accords par des organisations syndicales représentant la majorité des suffrages des personnels sera retenu au plus tard en 2013, ce qui constitue la pierre angulaire de la démocratie. Il serait d'ailleurs anormal que ce principe ne soit pas appliqué dans les mêmes délais dans le secteur privé.

Une instance de dialogue social commune aux trois Fonctions publiques est créée, comme le réclamait la CGT depuis des années. Son fonctionnement, ainsi que les nouveautés apportées à celui du Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat et celui des comités techniques, intègrent nombre de propositions syndicales, ce qui doit permettre plus de transparence et de démocratie dans la vie des instances consultatives de la Fonction publique. En particulier, ce que la CGT avait

nommé le «droit suspensif » a inspiré un ajout dans le texte : « *Lorsque les projets dont sont saisis les comités techniques et les conseils supérieurs suscitent une position négative unanime, une deuxième délibération de l'instance sera organisée* », même si la clause d'unanimité est disproportionnée et déraisonnable.

Des insuffisances demeurent, comme par exemple en matière de droit syndical.

Des dispositions restent inacceptables comme les comités de suivi circonscrits aux seuls signataires ou les négociations salariales triennales.

Des exigences demeurent sans réponse comme l'abrogation du trentième indivisible en cas de grève.

La CGT réaffirme de la manière la plus ferme qu'elle rejette totalement le relevé de conclusions « *relatif à l'évolution de l'architecture et du rôle des actuelles commissions administratives paritaires* ». Concernant ce dernier, elle demande aux autorités ministérielles de tenir compte de l'avis négatif unanime des organisations syndicales. Tenter sur ce sujet un quelconque « passage en force », aujourd'hui ou ultérieurement, ne manquerait pas d'être source de conflit.

En tout état de cause, les organisations CGT de la Fonction publique resteront vigilantes, pour que les avancées contenues dans le texte connaissent une transcription législative et réglementaire fidèle, pour que les principes arrêtés connaissent une réelle concrétisation porteuse d'un dialogue social rénové dans la Fonction publique et de démocratie sociale.

En particulier, elles oeuvreront, avec les personnels, pour que les délais fixés pour la généralisation des élections aux comités techniques, seule base pour le calcul de la représentativité, la mise en œuvre de la validation majoritaire en voix des accords soient respectés, voire raccourcis.

C'est bien parce que les mobilisations, le plus souvent unitaires, se sont développées depuis des mois dans la Fonction publique que les points positifs contenus dans le relevé de conclusions sur le dialogue social ont pu être obtenus.

Pour la CGT, ils sont un point d'appui pour continuer à combattre la politique gouvernementale, la Révision Générale des Politiques Publiques, les restrictions du droit de grève, et pour obtenir de nouvelles avancées, notamment en matière de salaires, de santé au travail, d'hygiène et de sécurité, de retraites, de missions publiques,...



## Compte rendu du Comité technique paritaire de Centrale du 28/05/2008

### Déclaration CGT

Monsieur le secrétaire général,

La CGT conteste le projet de réorganisation de l'administration centrale que vous vous apprêtez à mettre au vote. Notre ministère doit relever les défis essentiels de l'aménagement solidaire du territoire dans l'optique d'un développement durable et répondre aux besoins et aspirations de nos concitoyens et de la société par la mise en œuvre de nos missions. Ce projet n'offre pas les garanties nécessaires pour y répondre favorablement. Les représentants CGT proposent ainsi à ce CTPC des demandes sur les effectifs et moyens des nouvelles structures, des vœux, et des amendements au projet de décret.

#### Un dialogue social bloqué

En effet, après 1 mois ½ de silence, l'administration illustre sa conception étroite du dialogue social : réunir les représentants des personnels à la seule fin de passer au vote - de la manière la plus formelle - les décrets de réorganisation des directions d'administration centrale. Elle s'apprête à faire de même dans les directions en réunissant les CTPS, sans qu'à aucun moment le point de vue des agents, pas même celui de l'encadrement, ne soit réellement pris en compte.

Alors que le 26 juin va avoir lieu l'élection qui permettra de constituer le CTPM sur le nouveau périmètre élargi du MEEDDAT, la CGT réaffirme le besoin d'un dialogue social prenant en compte les points de vue des agents portés par leurs représentants et permettant d'améliorer leurs droits et leurs conditions de travail.

Depuis les lettres aux préfigurateurs du 16 janvier, nos demandes et revendications ont été très peu prises en compte : **à l'exception sans doute de la circulaire du 15 avril sur le processus d'accompagnement des agents avec un certain nombre de garanties, dont nous exigeons la pleine application.**

#### Mobilisation et inquiétudes, y compris parmi les cadres

Les personnels, nous vous l'assurons, attendaient tout autre chose du processus d'élaboration du projet de réorganisation. Leurs mobilisations :

- sous forme de pétitions - environ 1000 signatures réunies ici et déposées au cabinet du ministre lors de l'audience intersyndicale du 16 mai, ou encore celle concernant les fonctions informatiques (175 signatures),
- sous forme de réunions unitaires avec une participation importante,
- sous forme de rassemblement - comme lors de la réunion du groupe de travail issu du CTPM, où vous avez refusé de les recevoir,
- et bien sûr sous forme de grève et de participation à la manifestation nationale du 06 mars – 10 000 agents dans la rue, dont plusieurs centaines d'administration centrale...
- Ces mobilisations témoignent du souci des personnels d'être informés, consultés, entendus. Et aussi d'un malaise profond et d'inquiétudes parfois très fortes, partagées par toutes les catégories d'agents, de voir leurs missions cassées, leurs moyens de travail réduits, leur devenir professionnel remis en cause.

Depuis le printemps 2007 avec la création du MEDAD, les craintes de beaucoup ne se sont pas dissipées, bien au contraire. Rappelons-les. D'une part, un risque élevé de « dilution » des missions écologie et protection de l'environnement. D'autre part, une remise en cause des missions dans le domaine de l'équipement, des transports, du logement et de l'urbanisme, avec l'affaiblissement inhérent aux restructurations successives, à la réduction des moyens et aux annonces RGPP. Ces craintes se vérifient de jour en jour avec des mobilisations, mais aussi de la désapprobation silencieuse, et parfois du découragement, le développement durable étant vécu comme un habillage et un alibi et non comme des orientations précises de travail faisant sens dans tous nos services.

### **L'encadrement critique sur la démarche et les projets**

Les cadres ont été largement présents dans ces mobilisations, en particulier le 06 mars, marquant une rupture certaine avec l'administration. Devant la défiance d'une partie de ces derniers, votre note faisant suite à la COMOD du 04 avril leur témoigne de vos efforts pour les instrumentaliser.

La CGT déplore cette conception du rôle de l'encadrement et réaffirme avec eux leur droit au désaccord, leur droit de l'exprimer, leur droit à proposer des alternatives sans risque d'être pénalisés. **A l'heure où vous développez la précarité par une mobilité de plus en plus forcée, par le coaching et par l'individualisation des rémunérations, la question des garanties collectives se pose aujourd'hui avec force.**

### **le contexte national : logique de rentabilité contre logique de réponse aux besoins**

Ces mobilisations tiennent compte du contexte national de casse des services publics accompagné par celle du statut des fonctionnaires. Le dogme de l'efficacité, mis en musique au travers de la RGPP, ne masque pas l'objectif de désengagement de l'Etat. La journée de mobilisation du 15 mai a rassemblé 450 000 salariés du public et du privé, montrant par là l'attachement de la population au maintien du service public là où l'Etat introduit privatisations, concurrence et rentabilité.

L'efficacité appelle, au contraire du dogme de la RGPP, une réflexion accompagnée des moyens budgétaires et humains. A plusieurs reprises nous avons demandé une discussion avec en correspondance des structures nouvelles, des tableaux de moyens en effectifs et en crédits. Au mois de mars, vous nous avez communiqué un tableau d'une page avec le plafond d'emplois de chaque nouvelle direction, en nombre d'agents présents au 31/12/07. En mai, vous nous communiquez les effectifs en ETP par programme et BOP 2008, en précisant que ceci ne permet pas de connaître les effectifs nécessaires en ETP pour les nouvelles structures. **Nous vous rappelons par ailleurs nos demandes au CTPC de mars :**

1° une augmentation des effectifs pour trois directions générales au regard du décalage entre les besoins et les effectifs actuels avec les enjeux de mise en œuvre du Grenelle – DGALN, DGPR et DGITM.

2° la réalité des ETP nécessaires et demandés pour les DAC de centrale au budget 2009.

Par exemple, la légère diminution entre janvier 2008 et la cible décembre 2008, 6810 contre 6787, comporte des postes vacants qui dépasse la double centaine et des renforts précaires « Présidence française de l'UE ». L'effectif plafond de 5 868 en agents présents pour les nouvelles DAC, ne comprend pas les 427 agents du nouveau Conseil général des ponts et chaussées, ni ceux des cabinets... Quant à l'effectif du nouveau secrétariat général, 1929 en agents présents fin 2007, nous devons y voir beaucoup plus clair sur chacun de ses services ou directions : ainsi des services essentiels de gestion des agents sont sacrifiés par l'absence de pourvoiement des postes vacants et par des redéploiements, alors que les besoins de GRH, de formation, de suivi des agents prennent de l'ampleur.

**Il est indispensable d'établir la transparence sur ce sujet et nous demandons la communication des ETPT et du nombre d'agents par direction avant et après la réorganisation.**

### Les ratés du Grenelle

Le Grenelle de l'Environnement a suscité l'espoir d'un nouvel élan pour notre ministère. Ces ambitions n'auront pas les moyens d'être tenus si la RGPP s'applique et entraîne suppression de personnels et réduction des budgets. Les paroles de notre ministre (sa lettre du 04 avril à notre SG indique la volonté d'une administration forte) devraient se traduire dans les faits. Or le projet de loi de programme de mise en œuvre du Grenelle, rendu public le 30 avril dernier, a été expurgé des engagements financiers en crédits supplémentaires que comportait sa version précédente. Notre ministère serait « invité » dans les discussions budgétaires du PLF 2009 à financer les engagements de l'Etat au titre du Grenelle par redéploiements internes de ses crédits et effectifs : **cette information doit être démentie clairement aujourd'hui!**

### Quant au projet de décret ...

Quant au projet de décret, il laisse en suspend nombre de problématiques sur lesquelles nous attendons des réponses et des garanties et sur lesquelles nous reviendrons dans le débat.

Concernant les nouvelles directions :

Pour le Secrétariat Général, atteint de gigantisme puisqu'il englobe les directions du personnel, nous constatons l'hypertrophie et la centralisation excessive de la mission « communication », dépossédant de fait les directions de toute autonomie en la matière. Ce recentrage politique est perçu par nombre d'agents qui le déplorent et s'y opposent. Par ailleurs, nous souhaitons des informations sur l'organisation des services de documentation et sur la réflexion menée concernant les archives (si elle existe ?). Dans le domaine juridique, nous maintenons nos craintes d'une plus forte externalisation du traitement des dossiers contentieux et demandons là aussi des garanties. D'une manière générale, nous remarquons que l'organisation des directions et des services répond à l'objectif d'une plus forte externalisation des missions (informatique, assistance, travaux, juridique...).

Au CGDD, les garanties n'ont pas été apportées par le préfigurateur pour l'indépendance de la statistique.

DGITM : Depuis le départ de M. Parisé, les agents de la DGR n'ont eu aucune information et sont pour beaucoup découragés de travailler sans perspectives. La situation n'est pas meilleure à la DGMT. Ces 2 directions n'ont quasiment jamais communiqué ni entre elles, ni envers les agents. Pire, l'ambiance est délétère, les relations de travail tendues et cela influe sur les propositions d'organisation. Cela constitue un bien mauvais départ pour la DGITM et l'on est loin dans ces conditions, de mettre en œuvre les objectifs du Grenelle de l'Environnement. D'autant que rien de concret ne vient traduire la multimodalité figurant dans le décret et que le financement des infrastructures n'est pas assuré par l'Etat. **La CGT demande que des engagements soient pris au cours de ce CTPC pour que les missions de contrôle de l'exécution des cahiers des charges dans le cadre des concessions et des PPP ne soient sous aucune forme externalisées et soient pourvues des moyens nécessaires dans l'intérêt des usagers.**

DGALN : Le logement reste une des missions de la DGALN, sous autorité du ministère de Mme Boutin. Par contre, l'ingénierie publique semble avoir disparu de l'organigramme de la DGALN alors qu'elle concerne une part importante des 17 000 ETP du domaine AUIP.

DSCR. Vous mettez en œuvre le démantèlement de cette direction, ramenée à une délégation. Pourtant la mission sécurité routière à qui il a été fixé des objectifs ambitieux nécessite des moyens en rapport. A l'heure où la question du pouvoir d'achat fait la une des médias, il y a une vraie urgence à ce que ce CTPC s'engage pour que la mission « permis de conduire » ne soit pas transformée en agence, comme cela est proposé dans le rapport Lebrun. Nous demandons enfin qu'une évaluation soit prévue sur le transfert de la sous-direction de la réglementation du véhicule à la DGEC et un rétablissement de l'ancienne organisation en cas de problème.

Nous proposerons un vœu sur plusieurs aspects concernant les missions de la DSCR.

Enfin, nous savons les agents de l'Équipement affectés à la Direction du tourisme très inquiets sur leur devenir alors qu'il y a une volonté claire de la direction de les pousser vers la sortie. Le ministère doit assumer ses responsabilités vis-à-vis de ces personnels et des négociations doivent être engagées sur leur situation.

Sur les fonctions supports, nous sommes opposés aux mutualisations qui ne concourraient pas à une amélioration. Sur les fonctions informatiques, les agents dénoncent la baisse inéluctable que cela entraînerait en terme d'intérêt professionnel, de qualité de service pour les directions et les agents et le pas en avant vers une externalisation plus poussée.

Nous sommes en désaccord sur toute situation où l'agent serait placé sous double tutelle fonctionnelle et hiérarchique et demandons que le débat se poursuive sur ce point.

### **Déménagements**

Au dernier CTPC de mars, vous avez refusé un débat de fond sur la stratégie immobilière de notre administration centrale. Au vœu le demandant, afin de dénoncer le projet de vendre les locaux de Ségur (et Fontenoy) et celui de louer des surfaces supplémentaires sur plusieurs sites de La Défense pendant plusieurs années, sans pouvoir réunir véritablement sur un même site tous les services.

Les conditions de transports dégradées sur le RER A et sur la ligne 1, le renforcement du pôle de La Défense contre les orientations du SDRIF, l'absence de site parisien en dehors du cabinet à St Germain et de la DGAC dans le 15°, la dimension oubliée du développement durable dans les locaux à louer ... Pas de débat.

Et puis le 23 mai, un communiqué ministériel en réponse à un article de presse, annonce un projet de tour «développement durable» du MEEDDAT à La Défense et l'engagement de vendre l'immeuble de Ségur. Alors pas de débat ?

**Nous vous rappelons notre demande d'un site parisien offert à tous les agents au vu de leurs déplacements et correspondant aux besoins fonctionnels des services.**

Les CHS doivent être réunis pour se prononcer sur les aspects de la réorganisation qui les concernent.

Dans la phase opérationnelle de la réorganisation, qui a commencé, nous rappelons notre exigence de l'application à part entière de la circulaire du 15 avril, notamment en ce qui concerne les fléchages et changements de postes. Les délais qui y sont indiqués ne sauraient être de pure forme et doivent tenir compte de l'absence des agents durant cette période de congés d'été.

Enfin, le préjudice de la réorganisation exige de l'administration qu'elle fasse bénéficier l'ensemble des agents sans exclusive d'une prime compensatoire de «réorganisation», comme l'ont fait d'autres ministères.

### **L'ESSENTIEL DES SEANCES DU CTPC DU 28 MAI ET DU CTPM DU 2 JUIN SUR LA REORGANISATION DES SERVICES CENTRAUX**

En réponse aux déclarations préalables de vos représentants (ci-dessus celle de la CGT), le secrétaire général (SG) déclare en substance :

Il est nécessaire « d'en finir » avec la réorganisation avec l'objectif de publier les textes début juillet afin que les agents sachent où ils vont, ce qu'ils font. Sur le projet de décret, j'ai un mandat clair de Matignon le texte ayant été approuvé après des discussions interministérielles difficiles, je n'ai plus de « marges ». Sur les effectifs il est exact qu'il y aura des suppressions, 1 départ en retraite sur 2 non remplacé, mais je ne veux rien vous dire avant les arbitrages de la mi-juillet sur le PLF 2009.

Il est vrai que le Budget entend financer les mesures du Grenelle par des redéploiements internes au MEEDDAT et que les moyens financiers nécessaires ont disparu du projet de loi Grenelle du 30 avril. Mais nous avons demandé des « centaines de millions d'euros supplémentaires » pour la mise en œuvre du Grenelle et il est exclu que cela soit financé par redéploiement au PLF 2009. Un document de stratégie MEEDDAT, en cours de finalisation, sera remis le 13 juin aux syndicats et à la réunion de l'encadrement. Je reconnais que les personnels, y compris les cadres à tout niveau, sont déstabilisés et que la participation aux mobilisations contre la RGPP a été massive, avec

également des sentiments de découragement ou d'insécurité professionnelle comme vous le soulignez. Le document de stratégie ministérielle va aider les personnels à donner du sens à l'avenir de toutes nos missions, le Grenelle n'épuisant pas tous les sujets.

***I Sur le projet de décret d'organisation de la centrale, les représentants CGT des personnels ont refusé une consultation « sans marge » qui n'aurait pas de portée, soumis une trentaine d'amendements et vœux, et obtenu que le CTPC se prononce par vote, le SG s'engageant à demander au secrétariat général du gouvernement l'inclusion des modifications souhaitées.***

Sur le **Secrétariat Général** (articles 2 à 2-8) ont ainsi été adoptées à la majorité du CTPC nos propositions suivantes : mention du **secrétariat** (et non du seul secrétaire), ajout des **moyens nécessaires au bon exercice** des activités de l'ensemble des services du ministère, de **garantie du dialogue avec les personnels et leurs représentants**, pour la DAEI ajout sur la mise en œuvre des engagements européens et **internationaux**, pour la DRH ajout sur le **dialogue avec les organisations syndicales représentants les personnels** et sur l'action sociale, ajout des **conditions matérielles et humaines de sa mise en œuvre**, sur le SPES mention de **l'évolution de l'ingénierie** au sein du ministère. En revanche, ont été repoussés avec le vote contre de l'administration et parfois malheureusement, l'abstention ou le vote contre d'autres syndicats, nos propositions de supprimer les mentions du pilotage de la réforme de l'Etat, et d'organisation conjointe de la communication sécurité routière entre la DICOM et la DSCR.

Sur le **Commissariat général** (art 3 à 3-4) ont été adoptées nos propositions suivantes : la stratégie nationale de développement durable **doit** être mise en œuvre, l'évaluation de **l'ensemble** des politiques publiques sur **l'environnement** (pas seulement celle du ministère), la mention du **Conseil scientifique** auprès de la DRI, la réalisation d'évaluation **socio-économiques** (et pas seulement financières). En revanche, a été repoussée notre proposition d'ajouter les **garanties de libertés déontologiques** dans la diffusion des informations statistiques réunies par le service, et a obtenu égalité de voix celle d'étendre la prise en compte du développement durable dans **toute la politique fiscale** (pas seulement celle de notre ministère).

Sur la **DGEC** (art 4 à 4-2) a été adoptée notre proposition d'ajout dans le décret des **programmes sur la gestion durable des matières et déchets radioactifs** et a obtenu égalité des voix celle de mentionner le respect du **droit d'accès à l'énergie** parmi les missions de service public de l'énergie.

Sur la **DGITM** (art 5 à 5-3) ont été adoptées nos propositions suivantes : mention des établissements publics organisateurs ou **prestataires** de transport, ajout avec la sécurité des infrastructures de la **lutte contre le bruit qu'elles génèrent**, ajout de **l'élaboration** (et pas seulement du contrôle) des contrats de concession, définition par la **direction de la mer** de la politique relative à la réglementation du travail, aux conditions de travail et à la protection sociale des marins, avec engagement d'une concertation sur un projet de décret sur **l'ENIM**. En revanche, a été repoussée notre proposition de préciser que la DGTIM définit la **contribution de l'Etat** au financement des projets d'infrastructures et **veille au respect des principes d'égalité d'accès des usagers**. A également été adoptées par le CTPM du 2 juin nos propositions d'ajouter à l'article 5, les orientations de la politique multimodale et globale des infrastructures et de l'organisation des transports terrestres et maritimes ainsi que de faire référence à la mise en œuvre et au respect des orientations et politiques relatives à la sécurité et au contrôle des transports.

Sur la **DGAC** (art. 6 à 6-2) ont été adoptées par le CTPM du 2 juin les propositions CGT du CTP DGAC du 30 mai citant **les missions dans les domaines de l'aviation civile et les directions et services de la DGAC**.

Sur la **DGALN** (art 7 à 7-2) ont été adoptées nos propositions d'ajouter le **respect** sur le terrain des nombreuses politiques relevant de cette direction, et de faire mention des **établissements publics fonciers**. En revanche a été repoussée notre proposition d'ajouter **l'affectation des moyens humains et matériels nécessaires au respect** des politiques de **protection de l'eau et de la biodiversité**, et obtenu l'égalité des voix celle relative à la mise en œuvre **effective** du droit au logement.

A également été repoussées par le CTPM du 2 juin notre proposition d'ajouter le suivi de l'ingénierie publique dans les domaines relevant de la DGALN et des services déconcentrés et celle de FO que nous avons soutenu, de parler de direction de l'eau, de la biodiversité et des ressources minérales non énergétiques.

Sur la **DGPR** (art 8 à 8-3) a été adoptée notre proposition d'ajouter aux missions de cette direction celle de **veiller au respect des obligations prévues par ces politiques, notamment par l'animation des services** de contrôle.

Sur la **DSCR** ont été adoptés sur proposition de la CGT, les trois vœux suivants sur le **permis de conduire** (l'administration s'abstenant) : le CTPC s'oppose à toute privatisation de tout ou partie de l'examen du permis de conduire ainsi qu'à toute baisse de la qualité des épreuves, préjudiciable à la sécurité routière, et augmentant le coût pour l'usager. Le CTPC demande le maintien dans les DDE des missions des examens du permis de conduire et des personnels qui l'assurent. Il demande la poursuite des recrutements dans le corps des IPCSR pour qu'ils soient en mesure d'exercer pleinement leurs missions.

Vote sur l'ensemble du projet de décret de réorganisation :

**CTPC du 28 mai et CTPM du 2 juin : pour (Administration), contre (CGT, FSU), abstention (FO), Ne prend pas part au vote (CFDT).**

Outre que des amendements proposés par les représentants CGT n'ont pas toujours été soutenus par les autres syndicats (ce que nous regrettons), nous nous étonnons que les représentants CFDT ne prennent pas part au vote ou que ceux de FO (ou de l'UNSA) s'abstiennent.

### **II Projet de décret créant le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGED).**

Il organise la fusion de l'Inspection générale de l'environnement (IGE, 52 agents) et du Conseil général des ponts et chaussées (CGPC, 357 agents) : soit un CGED de 427 agents dont 296 A +. A nos interventions sur l'évolution des effectifs et des missions, notamment celle d'autorité environnementale ou d'inspection des organismes du logement social (MILOS), il est confirmé que l'effectif du CGPC a diminué de 70 en trois ans et qu'à l'avenir il faudra remplacer les départs en retraite dans les spécialités « environnement » du Conseil, mais pas dans celles de l'ex CCPC. Les fonctions assurées au titre de la MILOS le sont sous double tutelle Trésor/MEEDDAT et relèvent d'un décret particulier.

Vote sur ce projet au CTPM du 2 juin : pour (Administration) ; Abstention (CGT, FO), contre (FSU, UNSA), NPPV (CFDT).

### **III Projet de décret instaurant l'Inspection générale des affaires maritimes (IGAM).**

Cette inspection intègre celle de l'enseignement technique maritime. Réduits à une dizaine aujourd'hui, ses membres seront donc de corps militaires ou civils. L'arrêté de juin 1979 étant de fait abrogé, nous avons demandé que les missions de l'inspection soient précisées en tant que de besoin par un nouvel arrêté : l'administration s'est engagée à vérifier ce point. Vote sur ce projet au C.T.P.M. du 2 juin : pour (Administration), contre (syndicats).

### **IV Projet de décret transformant le SETRA en service technique à compétence nationale.**

Cette transformation en service national avec une compétence sur les infrastructures routières et les aménagements s'avère assez logique. En revanche le rapprochement à Marne la Vallée avec un pôle technique et scientifique soulève beaucoup de questions des personnels. Vote sur ce projet : pour (Administration), abstention (syndicats).

### **V Les garanties pour les affectations des personnels dans les nouvelles structures de centrale et l'application de la circulaire du 15 avril 2008 et les conditions d'installation.**

#### **Les propositions d'affectation**

La DGPA précise que les agents recevront des propositions d'affectation à partir du 18 juin. Nous demandons que tous les postes fassent l'objet d'une fiche de poste : l'administration en est d'accord. Si les agents disposent d'un premier délai de 21 jours pour accepter ou refuser cette proposition, nous demandons que le second délai d'un mois, où l'administration en cas de refus de l'agent doit se prononcer sur sa demande d'une autre affectation, soit prorogé pour tenir compte

des congés et de la nécessité de contacts indispensables entre l'agent et les différents services en cause : l'administration admet que ce délai en cas de désaccord avec l'agent pourrait être repoussé au début septembre.

A notre demande, une réunion avec les syndicats et la DGPA se tiendra rapidement pour préciser l'application concrète de la circulaire afin de garantir les droits des agents, en particulier tous les éléments d'informations nécessaires à une affectation, non encore garantis et disponibles à ce jour.

### **Les conditions matérielles et sociales**

La DGPA annonce que l'étude d'impact demandée sur les temps de transport domicile-travail des agents des quatre sites Fontenoy, Ségur, Chevaleret, Atrium appelés à rejoindre La Défense, conclut à un allongement dans tous les cas et nous sera communiqué très vite... Nous demandons la réunion des CHS et rappelons l'absence de débat approfondi sur le schéma immobilier. La dégradation des conditions de transport sur le RER A, la ligne 1, va en s'aggravant... Les déménagements successifs avec les locations de la tour Voltaire, de l'Arche Nord, complétant les sites Arche Sud et Pascal A et B, et les « open space » doivent être proscrits. En outre, la compensation du surcoût en trois zones RER, l'augmentation de 60 à 80 places pour la crèche, la nécessité d'offres supplémentaires de logements pour les agents et l'avenir des salariés d'AURAS restauration Ségur et de ceux assurant le nettoyage et le gardiennage des locaux, doivent être garantis. En réponse, le SG et la DGPA donnent les éléments suivants : le schéma immobilier est en cours de finalisation et nous sera transmis, l'appel d'offres pour la restauration garantit la reprise de tous les personnels d'AURAS et les capacités actuelles des restaurants de l'Arche (1600) et Pascal (1400) devront être complétées : une réunion aura lieu le 2 juillet sur ces sujets. Les CHS devront être réunis. Sur les mesures indemnitaires assurant l'alignement par le haut et les compensations demandées, le ministre a demandé leur inscription au PLF 2009 et plusieurs centaines de millions d'euros sont nécessaires. Le site de Fontenoy, propriété de l'ENIM, doit être maintenu, « c'est la ligne du ministre », mais cela ne veut pas dire qu'« il aura gain de cause ».

**C.T.P.M. du 2 juin 2008**

## Intervention de Jean Marie RECH Secrétaire Général de la Fédération Nationale de l'Équipement-Environnement C.G.T.

Monsieur le Président,  
Madame, Messieurs,

Les finances publiques françaises sont à bout de souffle : trop de dépense, ne veut pas dire trop de fonctionnaires, (R.G.P.P.) trop de déficit et, peut être, trop de prélèvements.

Trop de dépenses : la France est désormais (à égalité avec la Suède) le pays de l'Union Européenne dont la dépense publique est la plus élevée : 52,6 % du produit intérieur brut (P.I.B.) en 2007. Elle dépasse désormais de 6 points la moyenne de l'Union Européenne à 15. Ce qui serait acceptable si le taux de pauvreté, le taux d'échec scolaire ou le taux d'incarcération étaient les plus faibles de l'Union. Ce qui n'est pas le cas.

Trop de déficit : la France a réussi l'exploit de faire passer son déficit public de 2,4 % du P.I.B. en 2006 à 2,7 % en 2007, alors qu'elle avait promis de le réduire à 2 %.

Il est vrai que deux autres pays sont dans le même cas : la Grèce (où le déficit est passé de 2,6 % du P.I.B. à 2,8 %) et le Royaume-Uni (qui est passé de 2,6 % à 2,9 %). En soi, un déficit n'est pas forcément un mauvais signe, comme le savent bien les ménages ou les entreprises qui s'endettent pour investir.

Trop de prélèvements, enfin là encore, il ne s'agit pas d'être fétichiste : des pays comme la Suède ou le Danemark prélèvent bien plus que nous. D'autres, comme la Belgique ou la Finlande, prélèvent autant ou à peu près et ce ne sont pas les pays qui se portent le moins bien dans l'Union Européenne. Payer des impôts (ou des cotisations sociales) sur ce que l'on gagne ou sur son patrimoine, en payer proportionnellement plus lorsqu'on a des revenus ou un patrimoine élevé, n'est pas seulement légitime, mais équitable.

Toute la question est de savoir si les citoyens en ont pour leur argent, s'ils sont correctement soignés, formés, logés, roulent correctement sur les routes, obtenir leur permis de construire rapidement, protégés contre aléas de la nature. Or, à l'évidence, malgré ses 43,5 % de prélèvements obligatoires, la France, sur tous ces points, ne fait pas mieux que les Pays-Bas ou l'Autriche qui, pourtant, prélève environ 3 points de moins que nous.

Et si nous devions relever les prélèvements de près de 3 points pour équilibrer nos comptes publics comme ces deux pays, la comparaison nous serait encore plus défavorable.

Aussi est-il plutôt bienvenue que l'Etat se pose la question de l'efficacité de ses dépenses (15 milliards donnés aux patrons) là des économies étaient possibles. Mais, franchement, supprimer les remboursements de Sécurité Sociale sur les lunettes tout en subventionnant pour moitié les dépenses de professeur de piano à domicile, est-ce bien équitable ?

Défiscaliser les heures supplémentaires de telle sorte qu'elles coûtent plus cher au contribuable qu'elles ne rapportent aux intéressés est-ce bien rationnel ? La détaxation des heures supplémentaires a permis d'en doubler le nombre au 4<sup>ème</sup> trimestre 2007, et le surplus de salaire qui va avec (1,2 milliards contre 0,6). Coût pour l'Etat : 566 millions pour compenser le manque à gagner des organismes de sécurité sociale et environ 200 millions d'impôts sur le revenu en moins. L'emploi salarié privé, qui augmentait depuis un an au rythme de près de 2 %, ne progresse plus depuis décembre, sous l'effet du ralentissement conjoncturel, mais aussi parce que les entreprises privilégient les heures supplémentaires aux embauches. Pas plus coûteuses que les heures normales, elles sont plus souples et n'exigent pas d'investir dans de nouveaux postes de travail. Cet arrêt des embauches réduit les rentrées de cotisations sociales et augmentent des sorties d'allocations chômage. Total : 870 millions par trimestre, pour un gain de pouvoir d'achat de 600 millions. Une dépense intelligente : le contribuable paie une fois et demi ce que les salariés concernés touchent.

Allonger d'un an la durée de cotisation pour la retraite sans rien tenter pour que les entreprises cessent de mettre les travailleurs âgés massivement à la porte, est-ce bien normal ? Entendre le Ministre du Budget défendre la très forte baisse de l'impôt sur les successions en mettant en avant les petits héritages – qui en étaient déjà de fait exonérés – alors que ceux supérieurs à 500 000 euros vont en être les principaux bénéficiaires, est-ce bien honnête ? Que le même ministre déclare benoîtement, à propos du bouclier fiscal à 50 % (la somme de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur la fortune et de la Taxe d'Habitation ne devant pas dépasser la moitié des revenus perçus la même année), qu'il est bien normal « que l'Etat se pose la question de l'efficacité de ses dépenses est bienvenu, mais la réalité, c'est que le nécessaire équilibre entre droits et devoir propre à l'Etat social est bafoué » de ne pas verser en impôts plus de la moitié de ce que l'on gagne, alors que c'est justement la réduction de l'impôt sur les revenus élevés qui explique l'explosion des inégalités depuis vingt-cinq ans, est-ce bien juste ?

La réalité est que, dans toute ces affaires et dans quelques autres, le nécessaire équilibre entre droits et devoirs propres à l'Etat social est bafoué : en simplifiant à peine, les droits l'emportent sur les devoirs quand il s'agit de ceux que le sort a gâtés, et les devoirs sur les droits quand il s'agit des autres. Est-ce bien normal ?

Entendons-nous bien : la France et son Etat ont besoin d'être réformés. Mais pour que le message passe, pour que le pays accepte de se mettre en mouvement, encore faut-il que le plus grand nombre soit persuadé que les réformes sont inspirées par une volonté de progrès et que les efforts sont justement répartis.

Ce n'est pas le cas aujourd'hui : en pratiquant sans discernement des coupes claires dans les budgets sociaux ou les effectifs de la fonction publique (R.G.P.P.), le gouvernement et son président semblent surtout chercher à combler le trou laissé dans la caisse par ses cadeaux de l'été dernier aux plus aisés.

Nous demandons le retrait du décret mobilité.



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – Case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
Tél : 01.48.18.82.81 – Fax : 01.4851.62.50 –  
e-mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### URGENT ALERTE

#### ACTION SOCIALE – SITUATION des PRESIDENTS de CLAS CGT

L'analyse de l'enquête(\*) – sur la situation des CLAS suite aux transferts et aux réorganisations – demandée par la CGT au CCAS, menée par la DGPA auprès des CLAS et des services, met en exergue les points suivants :

- ✓ 95 CLAS (80,5 %) sur 118 ont répondu au questionnaire.
- ✓ 23 n'ont pas répondu dont 12 CLAS CGT : DDE 13, 21, 23, 41, 46, 52, 54, 69, 73, 87 CETE 13 – SN Nord Pas de Calais. La CGT locale doit répondre très rapidement sur la situation du Président.
- ✓ 74 Présidents (62,7 %) sur les 95 réponses ont répondu qu'ils continuaient leur mandat au moins jusqu'au renouvellement prévu à l'automne 2008.
- ✓ 55 sur les 74 sont des Présidents CGT.
- ✓ **13 Présidents CGT ne continuent pas ou ne postuleront pas pour un nouveau mandat** : les CLAS DDE 12, 19, 29, 30, 34, 37, 42, 65, 71, 84, 92, 93, 972. Là aussi la CGT locale doit prendre le problème « à bras le corps ».
- ✓ 80 CLAS étaient présidés par la CGT avant les réorganisations.

**L'enquête montre qu'au total la situation de 25 CLAS CGT n'est pas clarifiée, est préoccupante voir très préoccupante (34, 71, 92, 93).**

Tout doit être mis en œuvre pour que les syndicats locaux CGT soutiennent les Présidents en activité et aide à mettre en place de nouveaux camarades.

Nous rappelons que grâce à la CGT, l'article 31 concernant l'exercice du mandat de Président de CLAS est maintenu. En la matière, ce sont bien l'arrêté du 22 mai 1985 et la circulaire du 26 juin 2000 qui font office de références.

Les 11 CLAS DIR ont jusqu'au 30 septembre pour se mettre en place. A la demande de la C.G.T., une instruction de la DGPA va partir dans les services.

(\*) Situation fin mars 2008.

**POUR LES 25 CLAS CONCERNES, FAIRE REMONTER RAPIDEMENT LA SITUATION exacte et les difficultés rencontrées : à la Fédération, aux syndicats nationaux, au Président du CCAS (André Mandard), au responsable Fédéral (Michel Gatien).**



Mutuelle Générale  
de l'Équipement et  
des Territoires

## « LA SOLIDARITÉ EST UN COMBAT. DÉFENDONS ENSEMBLE NOTRE PROTECTION SOCIALE ! »

Alors que la procédure du référencement fait peser une incertitude sur l'évolution de la protection sociale complémentaire des agents, quel est le point de vue des premiers concernés : vous ? Nous avons interrogé, à travers la France, des agents adhérents et des collaborateurs des sections MGET. Réactions et prises de position.

« La MGET a été créée par nous, les agents, il y a 60 ans. L'idée était bonne alors, elle l'est toujours ! **Notre mutuelle est un partenaire actif du progrès social au sein du ministère**, parce qu'elle est une émanation directe des agents. Je crains qu'à l'avenir, cette voix nous fasse défaut avec un autre opérateur, plus éloigné de nous et de nos préoccupations.

Il faut lutter contre cette évolution vers une société de moins en moins solidaire. Un assureur privé nous proposera-t-il une offre comme **Mon Offre Idéale, incluant, au-delà des prestations santé, une véritable prévoyance, des garanties décès et dépendance**, avec une modularité qui permette à chacun d'entre nous, dans le respect des valeurs de **solidarité**, de construire pour lui et sa famille une protection adaptée à sa situation ? »

Gérard, Marseille

« J'ai lu que l'objectif de la MGET était de participer à l'amélioration de nos conditions de vie. C'est un discours auquel je crois quand il vient de la MGET, mais je suis plus sceptique sur d'autres opérateurs ! **La MGET, on la connaît, c'est quand même nous qui l'avons faite** et c'est toujours nous, les agents, qui, en toute **démocratie et transparence**, contribuons à son fonctionnement : chaque adhérent a un droit de vote pour s'exprimer sur les décisions et les choix proposés. Nous sommes ainsi sûrs que notre mutuelle agit dans une

logique de **service** et de **qualité**. **La mise en place de l'IRPS (Institut de Recherche en Prévention Santé) en est une preuve. Je ne crois pas que beaucoup d'assureurs privés se préoccupent autant de prévention.**

Et qui assurera la mission d'**action sociale** de la MGET ? Je n'ai pas le sentiment que donner un coup de main à des collègues en difficulté, avec un soutien financier, fasse partie des offres des assureurs privés. Et pourrions-nous encore bénéficier du système de cautions immobilières et de prêts garantis par la MGET ? »

Maryline, Lille

solidarité s'exprime bien sûr financièrement, mais aussi entre les générations. »

Yannic, Paris

« **La santé est un droit social. Aujourd'hui, nous avons par exemple la chance de disposer d'un réseau de 121 sections locales.**

Cette **proximité** nous permet d'avoir, à nos côtés, des représentants de la MGET, disponibles et efficaces, pour nous aider, nous conseiller. Ce réseau est formidable, pas question de s'en passer ! »

Carole, Clermont-Ferrand

J'❤️ et je le dis !  
la MGET

« Aujourd'hui, tout se structure autour du prix. Payer moins cher ? Qui n'est pas sensible à cette proposition ? Mais est-ce vraiment un progrès ? Quel est le prix réel de ces économies ? Si c'est un service de moindre qualité, moins de proximité... J'ai peur que l'on introduise le germe d'une évolution néfaste, qui conduise tout droit à des soins à double vitesse. Pour nous,

mutualistes, **la solidarité est un combat. Défendons ensemble notre protection sociale !** Car comment imaginer qu'un assureur privé ne veuille pas faire de profit ? Et dès lors comment ne pas penser que ces bénéficiaires se feront sur notre dos ? Et qu'on ne vienne pas nous dire que ces assureurs savent mieux gérer que nos mutuelles ! »

Edith, Rennes

[www.mget.fr](http://www.mget.fr)